



PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Service eau, environnement

Affaire suivie par S. DAGORNET

☎ 02.40.67.24.92.

|| 02.40.67.24.39

sylvie.dagornet@loire-atlantique.gouv.fr

NP 2017/SEE/2314

NOTE DE PRÉSENTATION

Projet d'arrêté préfectoral modificatif pour la mise en réserve de chasse et de faune sauvage de territoires de l'Association Communale de Chasse Agréée (A.C.C.A.) de Saint Lumine de Coutais située sur la commune de Saint Lumine de Coutais

Contexte et objectifs du projet de décision :

Le territoire de l'A.C.C.A. de Saint Lumine de Coutais a évolué depuis son agrément. La liste des parcelles cadastrales constituant son territoire de chasse initial a été établi en application des articles L422-10 et L422-12 du Code de l'Environnement ou résultant d'accords amiables.

Les réserves de l'A.C.C.A. de Saint Lumine de Coutais sont soumises aux dispositions propres aux réserves de chasse et de faune sauvage et aux dispositions particulières de l'art. L422-27 du Code sus-désigné.

La liste des parcelles incluses dans la réserve est déterminée par l'A.C.C.A. de Saint Lumine de Coutais. Elle comprend au minimum 10 % du territoire de l'A.C.C.A. La modification des territoires de l'A.C.C.A. mis en réserve de chasse et de faune sauvage permettra d'assurer une zone de quiétude pour l'avifaune en période de migration et d'hivernage, de préserver l'avifaune présente et de protéger le gibier.

Dates et lieux de la consultation :

En application de l'article L 123-19-1 du code de l'environnement, le présent projet d'arrêté préfectoral est mis en consultation du public par voie électronique.

La consultation est ouverte du **1^{er} août au 23 août 2017 inclus.**

Le public peut faire valoir ses observations :

- **directement en ligne** en précisant «Réserve de chasse ACCA Saint Lumine de Coutais à l'adresse suivante :

ddtm-see-biodiv@loire-atlantique.gouv.fr

- par **courrier** à l'adresse suivante :

Direction départementale des territoires et de la mer

Service eau, environnement

Unité biodiversité

10 Bd Gaston Serpette, BP 53606 – 44036 NANTES CEDEX 1.

Ce projet d'arrêté est également consultable à :

- la préfecture de Loire-Atlantique au 6 quai Ceineray – BP 33515 - 44035 NANTES,